



DÉCRYPTAGE

Emmanuel Todd tacle l'Insee et ravive la controverse sur la mesure de l'inflation

FLORENCE JANY-CATRICE ([URL:/USERS/FLORENCE-JANY-CATRICE](#)) | 24/02/2020 |

Dans son dernier livre, l'essayiste juge que l'Insee sous-estime l'inflation. Spécialiste dans l'étude des indicateurs économiques, Florence Jany-Catrice décrypte cette controverse.

Ajout du 2 mars 2020 : suite à la publication de cet article, l'Insee nous a fait parvenir une mise au point que vous pouvez lire [ici](#) (url:#insee).

L'histoire longue de l'indice des prix à la consommation (IPC) a toujours été marquée de controverses plus ou moins éclatantes ou feutrées. En particulier depuis que l'inflation sert, directement ou indirectement, comme dispositif d'indexation des petits salaires, des retraites, des prestations sociales etc., des voix se lèvent régulièrement (notamment dans le monde syndical) pour considérer que l'inflation peut être sous-estimée, ce qui sous-estimerait alors d'autant les revalorisations des montants indexés.

L'actualité est très riche de ce point de vue, en témoignent notamment deux récentes parutions.

Les statistiques sont politiques

L'ouvrage d'Emmanuel Todd remet la controverse sur l'établi. Un des arguments centraux en effet de la première partie de ce livre *Les luttes de classe en France au XXI^e siècle* ([url:http://www.seuil.com/ouvrage/les-luttes-de-classes-en-france-au-xxie-siecle-emmanuel-todd/9782021426823](http://www.seuil.com/ouvrage/les-luttes-de-classes-en-france-au-xxie-siecle-emmanuel-todd/9782021426823)) est la baisse générale du niveau de vie, qui serait bien plus nette que l'accroissement des inégalités.

On sait que l'évolution du niveau de vie dépend de plusieurs variables, en particulier l'évolution du revenu. De ce point de vue, les données de l'Insee ([url:http://www.insee.fr/fr/statistiques/4208956](http://www.insee.fr/fr/statistiques/4208956)) fournissent des résultats contrastés selon, par exemple, qu'il s'agisse du niveau de vie de la médiane, des déciles, avant ou après redistribution.

Une autre variable intervient dans l'évaluation du niveau de vie, il s'agit de la mesure de l'inflation. Pour Emmanuel Todd, la baisse générale du niveau de vie que l'Insee ne donnerait pas à voir serait liée à une sous-estimation de la mesure de l'inflation engendrant elle-même une surestimation de la mesure du niveau de vie. L'essayiste évoque l'idée que cette partie de la statistique publique ne serait que « fumée ».

Si le propos est très provocateur dans sa tonalité, il y a des éléments stimulants dans son analyse. En particulier lorsqu'il rappelle que les indicateurs sont toujours des cadres interprétatifs d'une réalité qu'ils contribuent à forger, et que les statisticiens n'échappent pas à leur contexte politique et idéologique. Ils sont, pourrait-on dire à la suite de l'économiste Marion Fourcade, enchâssés dans la société à laquelle ils appartiennent.

Attaque en règle

Mais les éléments sur lesquels Emmanuel Todd étaye son propos sont tous puisés dans un ouvrage paru fin 2018, au titre explicite *Pouvoir d'achat. Le Grand mensonge* ([url:https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/pouvoir-d-achat-le-grand-mensonge-9782212570649/](https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/pouvoir-d-achat-le-grand-mensonge-9782212570649/)). La contre-statistique proposée par son auteur, l'économiste Philippe Herlin, s'appuie sur un travail très différent dans son ambition et dans son concept, de celui de l'Insee. A partir d'une collecte de prix, notamment récupérés dans des catalogues de vente par correspondance (VPC) sur longue période, l'auteur propose une reconstitution historique de prix (relatifs à l'évolution du Smic) visant à prouver que l'inflation serait largement sous-estimée par la statistique publique.

Il centre sa démonstration sur divers produits de consommation relevant de l'électroménager, de l'habillement, de l'alimentation et de l'automobile, ainsi que sur le traitement de la consommation de logement dans l'indice des prix à la consommation. Au terme de sa démonstration, il conclut à une forte baisse du pouvoir d'achat des ménages depuis cinquante ans. C'est ce résultat qui est repris par Emmanuel Todd.

Un problème de qualité

Sur ce point particulier de son dernier ouvrage, tous les arguments sont empruntés à Philippe Herlin : sont ainsi exhumées des controverses qui traversent depuis des décennies la mesure de l'inflation, en particulier deux éléments.

D'une part, l'économiste conteste l'application de « l'effet qualité ». Lorsque l'Insee suit l'évolution du prix d'un bien, il se peut que celui-ci disparaisse du marché pour être remplacé par un autre de meilleure qualité. Par exemple, un smartphone première génération disparaît des étagères l'année suivante pour être remplacé par une nouvelle version plus performante, mais aussi plus coûteuse. La première version coûtait 100 euros, la seconde en vaut désormais 120 euros, mais son processeur est plus puissant, son espace de stockage de données plus conséquent, la résolution de l'écran de meilleure qualité. Pour l'Insee, le prix de ce produit n'aura pas augmenté de 20 %, mais un peu moins, en appliquant une pondération prenant en compte l'amélioration de ses caractéristiques. A l'inverse, Philippe Herlin conteste la prise en compte de cet « effet qualité », l'Insee appliquerait donc une décote injustifiée sur la mesure de l'inflation. Selon l'économiste, seul le consommateur serait légitime pour dire la « qualité » de ce qu'il consomme.

Il apparaît pourtant difficile – à moins de rompre totalement avec la philosophie de calcul de l'indice des prix – de ne pas raisonner à panier de biens et services de contenu et de qualité constants. Devant la complexification de la consommation et des stratégies d'innovation des entreprises pour reconstruire en permanence des monopoles temporaires, une telle conception de l'indice des prix à la consommation exige, il est vrai, de la part de l'Insee des innovations méthodologiques régulières pour estimer au mieux l'évolution de la qualité des biens et des services.

D'ailleurs, aucun des deux auteurs n'approfondit vraiment la question des services, qui constitue pourtant une part importante de la consommation finale des ménages (environ 40 % de la valeur de la consommation effective des ménages en 2018

([url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/4168956](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4168956)) et à propos desquels le traitement de la qualité est faiblement pris en compte par la statistique publique.

Quelle part donner au logement ?

Le traitement réservé au logement constitue un second point d'achoppement. Philippe Herlin comme Emmanuel Todd contestent en particulier le faible poids du loyer dans l'indice des prix. La logique de l'Insee est la suivante : l'IPC se limitant, comme son nom l'indique, à l'analyse des prix de la consommation finale des ménages, seuls les loyers sont retenus dans l'indice et non les acquisitions de logements, ces derniers étant considérés comme un investissement.

Comme environ 40 % des ménages en France sont locataires et sont les seuls à verser un « loyer », représentant environ 22 % de leurs dépenses de consommation, le coefficient budgétaire retenu dans l'indice des prix est faible (autour de 8 %) au regard de la « pression » qu'exerce le logement sur les ménages français, pression qui n'est pas, selon l'Insee, l'objet de la mesure de l'IPC.

Une longue histoire critique

Au fond, Philippe Herlin et Emmanuel Todd s'inscrivent dans la longue histoire des conflits autour de la mesure de l'inflation, dont l'origine tient au fait que l'inflation sert une multiplicité d'usages, tantôt élément du déflateur du PIB, tantôt élément de mesure du niveau de vie des ménages, tantôt encore référence pour l'indexation de prestations sociales, ou encore repère cognitif collectif pour les revalorisations salariales, etc.

Cette nouvelle controverse – qui a pu s'appuyer sur le mouvement social des gilets jaunes pour en consolider l'argumentaire – a conduit l'Insee à sortir de sa réserve. Un courrier de son directeur général et une note critique approfondie signalent une multiplicité d'erreurs et des confusions conceptuelles. [L'Insee a lancé un blog début février 2020](https://blog.insee.fr/)

([url:https://blog.insee.fr/](https://blog.insee.fr/)), dont le premier post concernait les inégalités et le pouvoir d'achat. L'Autorité de la statistique publique a rédigé un avis le 18 février pour rappeler l'indépendance de l'institut.

Etonnamment, Emmanuel Todd et Philippe Herlin ne reprennent pas à leur compte d'autres arguments, qui auraient pu servir ou desservir leur propos. Parmi ceux-ci on citera : le passage d'une moyenne arithmétique à une moyenne géométrique, qui tend à tirer plutôt l'indice des prix à la baisse ; l'usage d'indices par profils type de consommateur pour certains prix de services, qui orientent l'indice des prix vers une mesure du coût de la vie. Toutes ces transformations sont autant de distorsions par rapport à un indice à « concept constant » comme l'affiche l'Insee.

On pourrait ajouter à ces éléments d'apparence technique, le rôle que pourrait jouer la mesure de l'inflation dans les inégalités de pouvoir d'achat. En effet, les pratiques de consommation des pauvres et des riches sont peu comparables : les pauvres consommant

plus de produits alimentaires et consacrent une part plus élevée à leur loyer que les autres ménages. Or, l'Insee ignore les effets de gamme qui nécessiterait des enquêtes plus approfondies.

Une inflation surestimée ?

Emmanuel Todd, tout comme Philippe Herlin avant lui, sont sans doute bien conscients du caractère conventionnel des indicateurs, fruit de luttes et de rapports de force. En produisant des analyses virulentes, et des indicateurs alternatifs, tous deux participent de ce rapport de force.

Ils auraient, par symétrie, pu également insister sur d'autres catégories d'acteurs, qui, de leur côté, soutiennent au contraire que l'inflation officielle est surestimée. Ainsi on trouve mention de cet énoncé dans les travaux de conjoncture de la banque privée Paribas dans une note Eco-Flash de décembre 2015 ([url:https://economic-research.bnpparibas.com/Views/DisplayPublication.aspx?type=document&IdPdf=27314](https://economic-research.bnpparibas.com/Views/DisplayPublication.aspx?type=document&IdPdf=27314)), qui dit : « *Ce rythme [de l'inflation officielle] recouvre une surestimation de l'inflation de 1 % par an* ». Et dès 2017, le directeur général de l'Insee affirme ([url:https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf211_mai-juin-2017_web.pdf#page=13](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf211_mai-juin-2017_web.pdf#page=13)) que « *beaucoup de travaux ont mis en évidence un problème de mesure de la productivité, avec une forte présomption de surestimation des prix et de sous-estimation des volumes* ». La controverse autour de la sous-estimation ou sur-estimation de l'inflation n'est donc pas près de s'éteindre, et ici comme dans le passé, elle est portée par des acteurs très différents.

Que peut faire l'Insee ?

Pour éviter que ces attaques se succèdent à un rythme dont on pressent qu'il pourrait s'accélérer – d'autant que les mesures de perception de l'inflation sont souvent bien plus hautes que l'indice officiel –, que pourrait faire l'Insee ?

Proposer une plus grande variété d'indices de prix selon les usages, comme le suggérait déjà l'excellent rapport de Philippe Moati et Robert Rochefort ([url:http://www.cae-eco.fr/Mesurer-le-pouvoir-d-achat](http://www.cae-eco.fr/Mesurer-le-pouvoir-d-achat)) de 2008. Etre nettement plus transparent dans ses choix méthodologiques, ce qui passe par une dé-technicisation de ses choix et un dialogue plus approfondi avec les partenaires sociaux et citoyens.

Ou encore procéder à une objectivation des théories qui lui servent de socle (de plus en plus la théorie microéconomique du consommateur), à partir duquel est conduite la succession de petites transformations méthodologiques conduisant à une grande transformation de l'indice des prix.

Enfin, présenter, comme on le voit dans d'autres pays, une variété de résultats de l'indice selon leur sensibilité aux transformations méthodologiques, non pas en se centrant sur quelques biens et services, mais en fournissant des données agrégées.

Au total, cette nouvelle controverse rappelle que l'indice des prix est un construit social aux effets politiques importants, notamment en termes redistributifs. Il n'est donc pas anormal qu'il fasse l'objet de vifs débats.

Florence Jany-Catrice est économiste, professeure à l'université Lille. Elle a publié notamment L'indice des prix à la consommation (La Découverte, Coll. « Repères », 2019)

Ajout du 02 mars 2020 – communiqué de l'Insee suite à la publication de cet article :

« Tous les mois, l'Insee publie l'indice des prix à la consommation (IPC), principale mesure de l'inflation et utilisée pour de nombreuses indexations. Si l'IPC mesure l'évolution des prix pour l'ensemble de la consommation et l'ensemble des ménages, des indicateurs alternatifs sont également diffusés sur le site [insee.fr](https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/102342213) (url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/102342213) : il peut s'agir de l'inflation pour des catégories particulières de ménages (url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/3898015?sommaire=3898067) (les ménages à bas revenus, les locataires...), prenant en compte le logement (url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/4126450) selon différents concepts... L'Insee propose même un simulateur d'inflation (url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/2418131) qui permet à chacun de mesurer l'inflation qu'il subit en fonction de ses habitudes de consommation. Par ailleurs, les conséquences des méthodologies retenues sur la mesure de l'inflation font l'objet d'études publiques. Chaque année, l'Insee publie la liste et l'impact des innovations (url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/documentation/IPC_op%C3%A9rations%20changement%20ann%C3%A9e%202020_FR.pdf) qu'elle introduit dans l'IPC. Récemment, elle a ainsi publié une étude sur l'impact du recours aux données de caisses (url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/documentation/IPC_op%C3%A9rations%20changement%20ann%C3%A9e%202020_FR.pdf) OU encore la prise en compte de l'économie numérique (url:https://www.insee.fr/fr/statistiques/3614240?sommaire=3614262). »